

Comment défendre son statut d'auteur ? Un écrivain laïque dans une polémique théologique – La Mothe Le Vayer, *De la Vertu des païens* (1647)

Ioana Mana
Faculté des Lettres
Université Ovidius
Constanța, Roumanie
ioana.ioanam@gmail.com

Résumé — Notre article a pour objet l'analyse d'un ouvrage qui s'intitule *De la Vertu des païens* (1642-1647) et qui a été rédigé par La Mothe Le Vayer dans un contexte polémique. Essentiellement, la polémique à laquelle cet ouvrage a participé a porté sur le rapport entre le christianisme et la morale. En se penchant sur l'ouvrage de La Mothe Le Vayer, notre recherche propose d'analyser les arguments que l'auteur mobilise pour justifier sa participation en tant que laïc à une controverse qui, traditionnellement, était réservée aux théologiens.

Mots-clés — théologie, morale, vertu, autorité, païens, chrétiens

I. INTRODUCTION

Aussi anodine qu'elle puisse paraître de nos jours, la moralité des individus qui pratiquent une autre religion que le christianisme a provoqué au XVII^e siècle de vives polémiques, qui ont divisé le monde intellectuel. Ayant pour objet la « vertu des païens » ou, en d'autres termes, les qualités morales des individus qui ne sont pas chrétiens sans pour autant être athées, cette polémique a touché à des questionnements comme la liberté de la nature humaine, qui restent toujours actuels. Vivant un moment d'apogée au cours des années 1640, cette polémique a opposé les adeptes de la vertu des païens comme La Mothe Le Vayer à des contestataires comme les disciples de l'école de Port-Royal.

Notre article se penche sur le traité écrit par La Mothe Le Vayer à l'occasion de cette polémique qui s'intitule *De la Vertu des païens*. Ce faisant, notre recherche a pour principal objectif l'étude de l'argumentation qui légitime la participation d'un auteur laïc comme La Mothe Le Vayer à la controverse qui vient d'être mentionnée et qui, à première vue, a été d'ordre essentiellement théologique.

II. BREF APERÇU DE LA LITTÉRATURE SECONDAIRE

Dans son *Dictionnaire historique et critique*, le grand érudit Pierre Bayle compte le traité *De la Vertu des païens* de La Mothe Le Vayer parmi « les meilleurs qu'il [La Mothe Le Vayer] ait faits » [1]. Pourtant, au XVII^e siècle, cet écrit n'a pas toujours obtenu la même appréciation que celle dont il a bénéficié de la part de Bayle. Par exemple, à en croire Godefroy Hermant, un historien ecclésiastique du XVII^e siècle, « des personnes qui aiment véritablement J.-C. [Jésus-Christ] [...] jugèrent d'une très pernicieuse conséquence » l'ouvrage de La Mothe Le Vayer [2]. Rédigé contre *De la Vertu des païens*, *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé* d'Antoine Arnauld, un célèbre théologien du XVII^e, inclut la démarche de La Mothe Le Vayer parmi celles d'un « si grand nombre de libertins et d'impies » qui ne travaillent secrètement qu'à renverser, au moins dans les cœurs et dans les esprits, la religion chrétienne [3].

Quoiqu'elles ne condamnent plus l'œuvre de La Mothe Le Vayer à cause de ses ambiguïtés et de ses apparentes entorses au christianisme, les études les plus récentes traitent, elles aussi, de sa relation équivoque avec le christianisme. Dans son étude fondatrice sur le « libertinage érudit », René Pintard argumente en faveur de l'idée que, dans *De la Vertu des païens*, La Mothe Le Vayer « travaille à séculariser la morale et à la soustraire au contrôle des religions » [4]. Plus récemment, dans son analyse de l'ouvrage de La Mothe Le Vayer, Isabelle Moreau conclut qu'il y « démontr[e] à la fois le caractère irréductible de la philosophie

antique, conçue comme modèle de réflexion et art de vivre, et son indéniable supériorité sur la religion chrétienne » [5]. Évitant de trancher la question pointilleuse des rapports entre l'écriture et la foi de La Mothe Le Vayer, Michael Moriarty, quant à lui, pense néanmoins rester sur la terre ferme en affirmant qu'il est difficilement envisageable de lire *De la Vertu des païens* comme une défense de l'orthodoxie catholique [6].

III. LA MOTHE LE VAYER – PROTAGONISTE DE LA POLÉMIQUE A PROPOS DE LA VERTU DES PAÏENS

Après quelques épisodes antérieurs, la polémique autour de *De la vertu des païens* recommence de plus belle au XVII^e siècle après la parution de l'*Augustinus*, œuvre-maîtresse de Jansénius, version latine du nom de Corneille Jansen, évêque d'Ypres. À travers l'*Augustinus*, qui ne paraîtra qu'en 1640, deux ans après sa mort, Jansénius se propose de réaliser une grande synthèse de la théologie augustinienne, qu'il essaie de purger des ajouts qu'elle avait subis de la part de la théologie scolastique, à laquelle il reproche de s'être trop laissée contaminer par la philosophie païenne. Le choix de saint Augustin n'est guère aléatoire, car au XVII^e siècle, l'évêque d'Hippone jouit d'une autorité incontestable en matière de théologie, confirmée par son statut de docteur de la grâce [7]. En vue de la rédaction de l'*Augustinus*, à laquelle il a consacré vingt-deux ans, Jansénius a lu dix fois l'œuvre entière de l'évêque d'Hippone et trente fois ses traités sur la grâce [8].

Paru pour la première fois en 1642, avec une dédicace au cardinal de Richelieu, le traité de La Mothe Le Vayer a eu une deuxième édition cinq ans plus tard, en 1647. La deuxième édition contient quelques remaniements du texte initial, ainsi que toute une partie additionnelle, appelée « Preuves des citations », censée contribuer à démontrer la bonne foi de la démarche de La Mothe Le Vayer. L'ouvrage de La Mothe Le Vayer n'a pas tardé à susciter des réactions, dont l'une des plus vives a appartenu à Antoine Arnauld. Pour sa part, Arnauld était le chef de file de l'école de Port-Royal, qui défendait une vision rigoureuse du catholicisme, inspirée notamment de l'*Augustinus*. La réponse d'Arnauld à La Mothe Le Vayer a pris la forme du traité *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé*. Toujours est-il que, pour ne pas heurter les autorités politiques de l'époque, dont notamment le chancelier Séguier, Arnauld a renoncé à publier son ouvrage, qui est paru seulement en 1701, de manière posthume, lors de la querelle des rites chinois. En l'éditant, l'éditeur Ellie Dupin a pris beaucoup de précautions, qui ont notamment consisté en des modifications ayant pour but d'atténuer l'augustinisme du texte [9]. Plus tard, l'ouvrage a été inclus dans le tome X des œuvres d'Arnauld, publié en 1777. Dans la « Préface historique et critique », qui précède *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé*, le traité *De la Vertu des païens* est présenté, à partir d'une paraphrase de Godefroy Hermant, comme faisant partie « d'une sorte de conspiration qui éclata dans ce temps contre la morale chrétienne sous la protection du cardinal de Richelieu » [10]. À cette conspiration, outre La Mothe Le Vayer, aurait pris part le jésuite Antoine Sirmond qui, lui aussi, a publié en 1641 un ouvrage appelé *Défense de la vertu*. Pour se mettre à l'abri d'éventuelles attaques, La Mothe Le Vayer n'aurait pas seulement dédié son ouvrage à Richelieu, mais aurait également essayé de se mettre sous la protection du chancelier Pierre Séguier, insérant

dans les « Preuves des citations » une référence au traité intitulé *Éléments de la connaissance de Dieu et de soi-même*. Écrit par un aïeul du chancelier Séguier, ce traité a été publié en latin en 1636 et en français en 1637, par les soins du chancelier lui-même [12].

IV. QUI EST LA MOTHE LE VAYER ?

Lorsqu'en 1642 il rejoint la position de Richelieu contre l'école de Port-Royal, La Mothe Le Vayer n'est pas un novice dans les polémiques suscitées par le cardinal car, au cours de la décennie précédente, il avait déjà défendu sa politique étrangère dans le contexte de la Guerre de Trente Ans. Outre ses positions capables de donner naissance à de vives controverses en matière de religion comme celles adoptées contre l'école de Port-Royal ou pendant la Guerre de Trente Ans, ce qui retient l'attention à propos de La Mothe Le Vayer est la vaste érudition qui sous-tend son œuvre volumineuse.

Étonnamment (au moins à première vue), malgré la célébrité qu'il a acquise « à la Cour et à la Ville », il a commencé sa carrière littéraire relativement tard. En effet, alors qu'il est né en 1588, ses premières publications datent des années 1630. C'est sans doute grâce à ses ouvrages qu'il a gagné une grande renommée. Néanmoins, avant leur publication, il a déjà été appelé à remplir d'importantes fonctions juridiques et diplomatiques. Issu d'une famille de noblesse de robe, il hérite en 1625, après la mort de son père, la charge de Substitut du Procureur Général au Parlement de Paris [13]. De plus, au cours des années 1620-1630, il accompagne des ambassadeurs français dans leurs missions diplomatiques en Espagne, en Angleterre et en Italie, ce qui lui permet de voyager à l'étranger [14].

Les positions officielles qu'il occupe ne le détournent pourtant pas de sa préférence pour le « loisir studieux » ou pour la vie retirée et consacrée à la lecture et à l'écriture. Selon Bayle, La Mothe Le Vayer « aimait passionnément la vie de cabinet, et à lire et à composer des livres » [15]. Loin de le contraindre à une vie d'ermite, la passion pour les bibliothèques et pour les livres le rapproche des cercles férus de savoir, comme celui des frères Dupuy. Parmi ses amis proches qui font partie de ce cercle, trois méritent une mention spéciale, car il forme avec eux un groupe que René Pintard appelle, à travers un terme emprunté à Gabriel Naudé, la « Tétrade ». Il s'agit d'Élie Diodati, avocat, grand amateur des livres rares et ami des grands savants de l'époque, de Pierre Gassendi, théologal de l'église de Digne, passionné d'astronomie et de mathématiques, et de Gabriel Naudé, qui est, lui aussi, avide de livres rares, ce qui lui vaudra le poste de bibliothécaire de Mazarin [16]. Ce qui les réunit, malgré les intérêts personnels de chacun, relève principalement de l'admiration pour des Anciens comme Sénèque, Cicéron, Pline ou Plutarque, des Modernes comme Montaigne ou Charron et de la méfiance à l'égard des opinions largement répandues [17].

Le goût pour les livres et pour les milieux érudits ne tient pas La Mothe Le Vayer à l'écart de la vie publique et des institutions qui exercent une influence considérable sur la politique culturelle de l'époque. Ainsi, en 1639, il est élu membre de l'Académie française. En 1640, il publie *De l'Instruction de Monseigneur le Dauphin*, qui témoigne de son ambition de devenir précepteur du futur Louis XIV, susceptible d'être favorisée par ses liens avec Richelieu. Après la mort de Richelieu, il essuie néanmoins un refus, la raison invoquée étant qu'Anne d'Autriche ne voulait pas comme précepteur de son fils un homme marié [18]. Ce n'est que vers la fin des années 1640, probablement en 1649, que La Mothe Le Vayer commence à remplir la fonction de précepteur du duc d'Orléans, le frère cadet du Dauphin. Quelques années plus tard, en 1652, il reçoit la charge de précepteur du Dauphin lui-même, qu'il semble avoir remplie à titre honorifique et pendant au moins une année [19]. Sa santé de plus en plus précaire ainsi que le mariage de ses deux élèves au début des années 1660 mettent fin à ses devoirs de pédagogie royale. Il meurt en 1672, la petite histoire voulant que, fidèle jusqu'au bout à sa curiosité pour les récits de

voyage, il se trouve sur son lit de mort lorsqu'il demande à Bernier des nouvelles de son voyage dans l'Empire moghol [20].

Sa longue carrière littéraire semble avoir commencé avec les *Dialogues faits à l'imitation des Anciens*, qui sont d'habitude considérés comme datant des années 1630-1633. Ils paraissent sous le pseudonyme d'Orasius Tubero avec, de plus, une fausse indication de la date et du lieu de publication : Francfort, I. Sarius, 1506 et 1606 [21]. Ils constituent sans doute son ouvrage le plus sulfureux qui, derrière les volutes baroques étoffées par l'érudition et le pyrrhonisme, semblent mettre en question le bien-fondé des autorités qui régissent les différents aspects de la vie humaine. La carrière de La Mothe Le Vayer s'achève par un autre ouvrage de nature à donner naissance à des controverses, entre autres à cause de son caractère par endroits assez licencieux. Il est question de *L'Hexaméron rustique* (1670) qui sera mis à l'Index en 1677 [22]. Entre les *Dialogues* et l'*Hexaméron*, il publie une longue série d'ouvrages comme l'*Opuscule ou petit traité sur cette commune façon de parler, n'avoir pas le sens commun* (1646), les *Homilies académiques* (1664-1666) ou les *Problèmes sceptiques* (1666), qui ont comme motif récurrent l'adhésion à un scepticisme pyrrhonien dont la conciliation avec le christianisme n'est pas sans soulever des questionnements [23].

V. UNE POLÉMIQUE FONDÉE SUR DES AUTORITÉS

Pour participer à la polémique contre l'école de Port-Royal, La Mothe Le Vayer choisit de se concentrer sur la question de la vertu des païens. Ainsi, au moins en apparence, il dédie la majeure partie de son ouvrage à la réhabilitation des qualités morales des philosophes de la Grèce et Rome antiques. Mêlant le stoïcisme à l'éthique de saint Thomas d'Aquin, il soutient que, même en l'absence de la foi et de la pratique chrétiennes, les philosophes de l'Antiquité païenne ont pu accéder, grâce à leur raison, à une moralité qui, dans des cas exceptionnels, était susceptible de leur ouvrir la voie vers le Paradis et le salut chrétiens [24]. Antoine Arnauld ne se trompe sans doute pas lorsque, en s'attaquant au traité de La Mothe Le Vayer, fait ressortir la conclusion implicite mais audacieuse qui se dégage de la position de ce dernier : si l'on peut accéder à la rédemption sans pratiquer le christianisme, la foi chrétienne devient superflue [25].

Selon Godefroy Hermant, La Mothe Le Vayer participe à une attaque contre la « doctrine de saint Augustin » dont les vastes proportions résultent du fait qu'outre les jésuites, « il se trouvait même des séculiers qui devenaient théologiens pour s'élever contre lui [saint Augustin], et qui croyaient qu'il suffisait d'avoir quelque connaissance des belles-lettres pour s'attribuer la liberté de décider souverainement les matières de la religion et de la morale » [26]. Aussi Hermant blâme-t-il La Mothe Le Vayer pour la présomption de croire que son savoir profane l'autorise à se mêler des questions théologiques et éthiques. De plus, à en croire Hermant, sa carrière littéraire antérieure était loin de recommander La Mothe Le Vayer par son souci pour la foi, car il « avait déjà publié un très grand nombre de livres sur des matières assez importantes, sans être soupçonné d'avoir beaucoup de scrupule » [27].

Pour sa part, La Mothe Le Vayer ne manque pas, dans les « Preuves des citations », de se disculper contre l'accusation de défendre une position théologique qui lui appartient en propre : « En effet je n'ai rien avancé au sujet de la vertu des païens, que ce que les Pères de l'Église, et les plus grands scolastiques nous ont enseigné » [28]. Par conséquent, avec une modestie participant de son statut d'écrivain profane, il soutient qu'il s'est limité seulement à répéter les opinions des théologiens dont la doctrine a été reçue par l'Église. Ainsi, il semble bien conscient du monopole que, depuis le Moyen Âge, l'institution de l'Église détient sur la vérité dont participe l'orthodoxie en matière de foi [29]. Du reste, en juxtaposant les Pères de l'Église aux théologiens scolastiques, il ne s'oppose pas aux port-royalistes seulement du point de vue du contenu d'idées proprement-dit, mais aussi de la démarche qu'il adopte pour le transmettre. Plus précisément, il s'agit du fait que

RÉFÉRENCES

l'école de Port-Royal délaisse les théologiens scolastiques pour se concentrer sur les Pères de l'Église. Loin de relever seulement de l'ordre de l'histoire, l'ancienneté des Pères était, dans la pensée de certains milieux théologiques dont les port-royalistes, synonyme « d'une pureté originelle que les scolastiques ne pourraient jamais posséder » [30]. À leur rencontre, La Mothe Le Vayer se fonde sur toute une série d'auteurs reçus par l'Église qui, allant des Pères de l'Église jusqu'aux auteurs contemporains avec lui, sont censés participer d'une tradition bien vivante qui, dès le début du christianisme, n'a jamais été interrompue [31].

Par conséquent, La Mothe Le Vayer semble participer à la « poudrière théologico-exégétique » qu'est la polémique autour de l'*Augustinus* en se limitant à rapporter les textes des théologiens qui, puisqu'ils ont été consacrés par l'Église comme des autorités, représentent la « voie obligée vers la vérité » [32] : « En vérité il y a de quoi s'étonner que toutes ces autorités tant anciennes que modernes, ne puissent rien sur l'esprit de ceux qui veulent faire recevoir leurs sentiments particuliers au préjudice de ce que toutes les écoles catholiques ont enseigné publiquement jusqu'ici » [33]. Ainsi, la pluralité d'opinions participant à la diversité d'orientations doctrinales au sein du catholicisme n'exclut pas un consensus qui, en isolant les adversaires de La Mothe Le Vayer, les dévalorise. En prenant part à la querelle autour de l'*Augustinus*, qui sort du cadre étroit de la controverse théologique entre spécialistes pour se métamorphoser dans une dispute autour d'une question d'« actualité » à laquelle participent des « professionnels » ainsi que des « profanes », La Mothe Le Vayer semble adopter une démarche propre au discours théologique médiéval, fondé sur la « répétition » et sur l'« autorité » [34]. À première vue, il se borne à tout simplement rapporter les positions de différents auteurs qui ont été acceptées par l'Église. Par le recours à ces auteurs, il semble développer une argumentation qui, loin d'avoir été inventée par lui, participe d'une longue tradition et recoupe celle officielle de l'Église.

Toujours est-il que La Mothe Le Vayer n'est pas complètement étranger aux principes de l'écriture qui s'affirme de plus en plus à l'époque moderne [35]. Encore qu'il ne semble pas aspirer à écrire un texte caractérisé par l'« originalité », il ne craint pas d'assumer la paternité de son ouvrage : « Je ne parle pas ainsi pour blesser en rien le zèle de ceux qui condamnent l'opinion que j'ai soutenue dans ce livre » [36]. Aussi n'hésite-t-il pas à faire sien l'opinion qui sous-tend son livre et à la défendre à la première personne du singulier. De plus, tout en se disculpant d'avoir dénaturé le sens des références dont il étoffe son ouvrage [37], il emprunte le *topos* de la modestie pour évoquer sa contribution à un ouvrage qui est loin de se ramener à une simple juxtaposition de citations : « Si je ne lui ai pas donné tous les ornements dont elle [l'opinion qu'il défend] était susceptible, soit pour la disposition, soit pour le langage, c'est un défaut de l'art, que l'excellence de la matière peut récompenser » [38].

CONCLUSIONS

Certes, La Mothe Le Vayer soutient un point de vue qui rejoint celui de l'Église, mais le fait dans un ouvrage dont la composition n'appartient qu'à lui seul. À l'encontre de Port-Royal qui met en question l'autorité de la censure exercée par le pouvoir ecclésiastique [39], notre auteur semble suivre la voie qui, depuis l'époque médiévale, était spécifique du discours théologique. Cependant, malgré leurs différences irréconciliables, la démarche adoptée par La Mothe Le Vayer n'est pas dépourvue de points communs avec celle de ses adversaires port-royalistes. À travers la rédaction d'un ouvrage dont il assume la paternité et qu'il met à la disposition d'un public qui n'est pas formé uniquement de spécialistes, il rejoint ses adversaires port-royalistes. Ce faisant, à côté de ses antagonistes, il contribue à sortir la querelle qui, traditionnellement, était du ressort des théologiens, dans l'univers du « livre 'démocratisé', de la lecture profane » [40].

- [1] Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, vol. IV, article « Vayer », note de bas de page (K), Amsterdam : P. Brunel, 1740, p. 413.
- [2] Godefroy Hermant, *Mémoires de Godefroy Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle (1630-1663)*, vol. I (1630-1652), éd. par A. Gazier, Paris : Plon, 1905, p. 146.
- [3] Antoine Arnauld, *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé, dans Œuvres*, vol. X, Paris, Lausanne : S. d'Amay, 1777, p. 322.
- [4] René Pintard, *Le Libertinage érudit. Nouvelle édition augmentée d'un avant-propos et de notes et réflexions sur les problèmes de l'histoire du libertinage*, 2^e éd., Genève-Paris : Slatkine, 1983, p. 520.
- [5] Isabelle Moreau, « La Mothe Le Vayer, ou comment transformer un ouvrage de commande sur la grâce en défense et illustration des philosophes de l'Antiquité réputés athées », in Isabelle Moreau, Grégoire Holtz (dir.), « Parler librement ». *La liberté de parole au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle*, ENS Éditions, 2005 (consulté sur <https://books.openedition.org/ensedition/157>).
- [6] Michael Moriarty, *Disguised Vices. Theories of Virtue in Early Modern French Thought*, Oxford University Press, 2011, pp. 208-209.
- [7] Bruno Neveu, « Augustinisme janséniste et magistère romain », « Le Statut théologique de saint Augustin au XVII^e siècle », in *Érudition et religion aux XVI^e et XVII^e siècles*, préface de Marc Fumaroli, Albin Michel, 1994, pp. 451-472, 473-490.
- [8] Godefroy Hermant, *Mémoires de Godefroy Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle (1630-1663)*, vol. I, p. 106.
- [9] « Préface historique et critique », à Antoine Arnauld, *Œuvres*, vol. X, pp. IX-XI.
- [10] « Préface historique et critique », à Antoine Arnauld, *Œuvres*, vol. X, p. IX.
- [11] « Préface historique et critique », à Antoine Arnauld, *Œuvres*, vol. X, pp. IX-X.
- [12] Jean-Robert Armogathe, « À propos des rapports entre Arnauld le docteur et le chancelier Séguier », in Dominique Descotes, Antony McKenna, Laurent Thirouin (dir.), *Le Rayonnement de Port-Royal. Mélanges en l'honneur de Philippe Sellier*, Paris : Champion, 2001, pp. 531-537.
- [13] Florence Wickelgren, *La Mothe Le Vayer. Sa vie et son œuvre*, Paris : Droz, 1934, p. 8.
- [14] Wickelgren, *La Mothe Le Vayer. Sa vie et son œuvre*, pp. 118-121 ; René Pintard, *Le Libertinage érudit*, p. 136.
- [15] Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, article « Vayer », p. 408.
- [16] Pintard, *Le Libertinage érudit*, pp. 128-132, 147-173.
- [17] Pintard, *Le Libertinage érudit*, pp. 174-178.
- [18] D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, vol. 2. Depuis 1652 à 1700, 2^e éd., Paris : J.-B. Coignard, 1730, pp. 137-138, qui cite le *Mascurat* de Naudé.
- [19] Florence Wickelgren, *La Mothe Le Vayer. Sa vie et son œuvre*, pp. 12-13.
- [20] Ernest Tisserand, « Introduction » à François de La Mothe Le Vayer, *Deux Dialogues faits à l'imitation des Anciens*, Paris : Bossard, 1932, p. 28.
- [21] Wickelgren, *La Mothe Le Vayer. Sa vie et son œuvre*, pp. 70-71 ; Pintard, *Le Libertinage érudit*, pp. 506-515.
- [22] J. M. de Bujanda, avec l'assistance de Marcella Richter, *Index librorum prohibitorum (1600-1966)*, Genève, Montréal : Centre d'Études de la Renaissance, Droz, 2002, p. 503.
- [23] Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, entrée « Vayer », p. 408 ; D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, p. 138-139.
- [24] April Shelford, « François de La Mothe Le Vayer and the Defence of Pagan Virtue », *The Seventeenth Century*, 15/1 (2000), p. 72.
- [25] Antoine Arnauld, *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé*, p. 341 ; Ioana Manea, « Dispute sur des mots ? Le mélange de vertu et de vice dans la polémique à propos de la vertu des païens (1641-1647) », in *Perspectives*. Revue du RFIEA, 9 (printemps 2013), pp. 16-17.
- [26] Hermant, *Mémoires de Godefroy Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle (1630-1663)*, vol. I, p. 106.
- [27] Hermant, *Mémoires de Godefroy Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle (1630-1663)*, vol. I, p. 146.
- [28] La Mothe Le Vayer, « Preuves des citations », *De la Vertu des païens*, Paris : A. Courbé, 1647 (1642), p. 369.
- [29] Gérard Leclerc, *Histoire de l'autorité*, Paris : PUF, 1996, p. 111.
- [30] Jean-Louis Quantin, *Le Catholicisme classique et les Pères de l'Église*, Institut d'Études Augustiniennes, 1999, p. 57.
- [31] Quantin, *Le Catholicisme classique et les Pères de l'Église*, p. 57.
- [32] Leclerc, *Histoire de l'autorité*, p. 192, 99.
- [33] La Mothe Le Vayer, « Preuves des citations », p. 347.
- [34] Les attributs de la controverse à laquelle participe La Mothe Le Vayer sont empruntés à Gérard Leclerc, *Histoire de l'autorité*, p. 192, 156.
- [35] Leclerc, *Histoire de l'autorité*, p. 156.
- [36] La Mothe Le Vayer, « Preuves des citations », p. 368.
- [37] La Mothe Le Vayer, « Preuves des citations », p. 369.
- [38] La Mothe Le Vayer, *De la Vertu des païens*, « Conclusion », p. 305-306.
- [39] Leclerc, *Histoire de l'autorité*, p. 195, 197.
- [40] Leclerc, *Histoire de l'autorité*, p. 192.